REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N°327 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°139/PR du 16 mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;

VU la Loi N°65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

VU les nécessités de service,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Frédéric HOUNDETON, Magistrat, est nommé Conseiller Technique du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 5 septembre 1967, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 21 septembre 1967

par le Président de la République,

pr. le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan absent, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme, chargé de l'intérim.

Pascal CHABI KAO

Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MJL 4 - Ministères 10 - DGAJL 2 - Intéressé 1 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1 - DB-CF-DC-DI 4 - Trésor 4 - JORD 1.